



Le traitement de vos déchets : le SIAVED en toute transparence



Le SIAVED collecte, traite et valorise les déchets produits par la population de son territoire

Afin de remplir sa mission de service public, et pour répondre aux besoins de sa population, le SIAVED possède un outil important et indispensable pour le traitement des déchets résiduels (non recyclés) : le Centre de Valorisation Énergétique de Douchy-les-Mines, qui permet d'éviter la mise en décharge.

L'augmentation de capacité du CVE de Douchy-les-Mines

Aujourd'hui, près de 50 % des déchets collectés par le SIAVED, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire, soit en déchèteries, sont recyclés. Les 50 % restants sont valorisés énergétiquement ou mis en décharge.

L'augmentation administrative de capacité du Centre de Valorisation Énergétique permettra de valoriser les 15 000 à 20 000 tonnes de ces déchets (soit 20 % du non recyclable), actuellement envoyés en décharge (Lewarde dans le Douaisis). Cette démarche correspond pleinement aux préconisations de la loi sur la transition énergétique qui privilégie la valorisation énergétique à la mise en décharge.

Plutôt que laisser s'échapper l'énergie dégagée lors de l'incinération, et dans un esprit de développement durable, celle-ci est valorisée en électricité et en chaleur pour alimenter les Réseaux de Chauffage Urbain (celui de Douchy-les-Mines et bientôt celui de Denain). Cette valorisation énergétique permet d'éviter à la planète 8 400 tonnes de CO₂ chaque année.

Par ailleurs, cette augmentation n'entraînera aucun poids lourd supplémentaire sur les routes, mais modifiera le parcours actuel des déchets, envoyés jusqu'alors vers d'autres centres que le CVE. Le SIAVED étudie également la modification des trajets des transporteurs de déchets afin de limiter les nuisances des villes traversées.

Pour le SIAVED, l'incinération n'est pas une fin en soi

C'est pour cela qu'il s'est lancé depuis de nombreuses années dans un vaste programme de prévention et de réduction des déchets, qui a permis de réduire fortement la production de déchets non valorisables.

Labellisé en 2015 «Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage» par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le SIAVED a déjà engagé de nombreuses actions en matière de réduction de la quantité de déchets et de leur toxicité :

- **la sensibilisation** des scolaires et établissements publics au gaspillage alimentaire et au tri,
- **les contrôles réguliers des poubelles** de plusieurs communes par nos ambassadeurs du tri et la sensibilisation en porte-à-porte des refus de tri,
- **les opérations poules régionales et la promotion du compostage**,
- **les réunions info toxiques et une exposition** sur les polluants dans notre quotidien,
- **la consigne du verre** pour laquelle le SIAVED est précurseur (2 kiosques : à Denain et Bellaing),
- **le suivi des familles zéro déchets**,
- et bien d'autres actions que vous pouvez retrouver sur notre site internet.

Tourner la page



Parallèlement, depuis 2017, un comité de pilotage travaille sur l'amélioration du recyclage, afin de recycler plus de 90 % des emballages plastiques.

La situation sanitaire de notre territoire : un constat partagé par le SIAVED

Les causes sont nombreuses : proximité d'un axe autoroutier important desservant l'Europe du Nord, zone fortement urbanisée, passé industriel avec notamment les ex bassins miniers et les zones Seveso à une époque où il n'y avait pas de réglementation, et bien d'autres sources de pollution plus importantes que le CVE.

C'est pour cela que le SIAVED met un point d'honneur à aller bien au-delà du simple respect des normes réglementaires. L'augmentation de capacité va d'ailleurs contraindre **dès maintenant** le SIAVED à être encore plus performant en matière de rejets (augmentation du nombre d'analyses complémentaires et réduction importante des seuils réglementaires de notre CVE).

Ces mesures ne seront applicables aux autres CVE que dans 3 ans.

**On peut affirmer que l'activité du CVE ne produira pas
de nuisances supplémentaires significatives.**

**Plus que jamais, le SIAVED a besoin de la population et des associations
environnementales locales (comme le font déjà certaines d'entre elles et les riverains
du CVE) pour l'aider à diffuser son message et réduire les déchets à la source.**

**Le SIAVED, en toute transparence, vous invite à participer
à son comité de suivi (créé depuis 1999).**

**Nous sommes tous responsables de la production de déchets :
agissons tous ensemble !**



Pour plus d'informations ou vous inscrire au comité de suivi :



www.siaved.fr

SIAVED - 2bis route de Louches - 59282 Douchy-les-MINES

